



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2005
Français
Original: anglais

Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1592 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 30 mars 2005, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et de la résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation dans la zone de la Mission. Il décrit la planification des opérations électorales depuis mon rapport spécial sur les élections en République démocratique du Congo (S/2005/320, du 26 mai 2005) et relate les principaux faits nouveaux depuis mon rapport du 15 mars 2005 (S/2005/167).

II. Évolution de la situation politique

2. Si le bon achèvement des 24 premiers mois de la transition, le 30 juin, a été compromis par des appels à des manifestations violentes, la situation est restée à peu près calme pendant l'ensemble de la période. Le Gouvernement de transition a maintenu l'ordre public alors que les tensions étaient vives à la fin de juin et au début de juillet, et les premières semaines de la période de six mois de prolongation de la transition ont généralement été assez paisibles.

3. Dans des allocutions prononcées devant le Parlement, le 16 mai et le 28 juin, le Président Kabila a appelé à « évaluer la performance du Gouvernement » et annoncé un remaniement ministériel. Le 8 juillet, des changements ont de même été annoncés dans certaines nominations à des postes de haut rang dans la diplomatie et l'appareil militaire; certaines nominations ont été faites dans l'administration locale, la « petite territoriale ». Cependant, les contacts entre le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) et l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) au sujet de l'absorption pour les institutions de la transition de certains responsables de l'UDPS ou du Parti lumumbiste unifié (PALU) n'ont pas donné de résultats tangibles. Le 16 juillet, les Présidents de l'Angola, de la République du Congo et du Gabon se sont rendus en République démocratique du Congo pour manifester leur appui à la transition, et pour encourager l'adoption, dans ce processus, d'une démarche sans exclusive.

4. Le débat au sujet de l'avenir de la transition a divisé la classe politique congolaise en deux camps. Les partis participant aux institutions de transition – le PPRD, le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-G) et les Forces du futur – sont favorables à une prorogation de la période de transition. En même temps, les partis politiques qui, pour la plupart, ne sont pas représentés dans les institutions de transition – emmenés par l'UDPS et comprenant le PALU, le « Groupe des 14 » partis politiques, le Mouvement du 17 mai, et les Forces novatrices pour l'Union et la solidarité – ont accusé le Gouvernement de transition de ne pas avoir organisé les élections à temps, se sont opposés à une prorogation automatique de la transition et ont appelé à des manifestations pour arrêter le processus de transition.

5. La crainte que cette rhétorique et les manifestations de masse encouragées par l'UDPS ne donnent lieu à des violences était sans fondement car il n'y a pas eu d'escalade de la violence entre les manifestants et les forces de sécurité. Au 30 juin, près de 250 000 électeurs avaient reçu leur carte d'électeur à Kinshasa, ce qui est une preuve tangible des progrès accomplis dans la transition et montre que le processus électoral est enfin en marche. De plus, à la fin juin, le Gouvernement de transition, pour démontrer sa force, a organisé des défilés militaires à Kinshasa et dans les grandes villes de province. Les militaires sont rentrés dans leurs casernes et, le 30 juin, la Police nationale congolaise, et en particulier la Police d'intervention rapide (PIR), formée par l'Angola et la France, ont été déployées pour des actions antiémeutes.

6. Il est significatif de noter que ni les dirigeants des églises ni un grand nombre d'étudiants ne se sont joints à l'UDPS, qui appelait à des manifestations. La Conférence épiscopale nationale du Congo a demandé l'institution d'urgence d'un comité de suivi des élections pour aplanir les difficultés qui pourraient se présenter durant le processus électoral. Avant le 30 juin, des visites de personnalités de haut rang, et notamment celle du Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud, de Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, de Louis Michel, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, et de José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, ont aidé à réduire les tensions.

7. Cependant, certains accrochages entre des manifestants et les forces de sécurité ont eu lieu entre le 29 juin et le 1^{er} juillet, faisant un mort à Kinshasa, cinq à Tshikapa et sept à Mbuji Mayi. Plus de 400 manifestants et représentants des partis politiques – parmi lesquels de nombreux responsables de l'UDPS – ont été brièvement arrêtés à Kinshasa et dans les Kasai, mais ils ont pour la plupart été relâchés dans les 24 heures.

8. Depuis le 30 juin, l'UDPS a manifesté le souci d'organiser ses activités publiques en ne sortant pas de la légalité. La manifestation politique qu'il a organisée avec l'autorisation du Gouvernement de transition, le 9 juillet, à Kinshasa, a rassemblé 20 000 sympathisants.

L'activité législative

9. Des progrès sensibles ont été accomplis durant la session ordinaire du Parlement qui s'est achevée le 4 juillet. Le 13 mai, l'Assemblée nationale a adopté le projet de constitution, qui sera soumis aux électeurs par voie de référendum,

celui-ci étant actuellement prévu le 27 novembre. Le 17 juin, le Sénat et l'Assemblée, dans une décision commune, ont approuvé la prorogation de la transition pour une période de six mois, en vertu de l'article 196 de la Constitution de transition, et le 23 juin, le Président Kabila a promulgué la loi portant convocation du référendum.

10. Des experts nationaux et internationaux examinent actuellement le projet préliminaire de code électoral, établi par la Commission électorale indépendante et par le Ministère de l'intérieur. Après l'approbation par le Conseil des ministres, le projet de loi sera examiné simultanément par l'Assemblée nationale et par le Sénat afin d'accélérer son adoption.

Les opérations électorales

11. Le 18 juin, 186 des 221 partis politiques enregistrés ont signé un code de conduite rédigé par la Commission électorale indépendante, exposant les principes du déroulement des opérations électorales, dans un climat transparent, équitable, crédible et non violent. L'UDPS et le PPRD, pourtant, n'ont pas signé ce code de conduite.

12. Le 20 juin, l'inscription des électeurs a commencé à Kinshasa, et le 25 juillet dans le Bas-Congo et la Province Orientale. Le 26 juillet, plus de 2,7 millions d'électeurs étaient inscrits. Pour des raisons de sécurité, l'inscription sur les listes sera menée à bien en cinq phases : d'abord à Kinshasa, puis dans la Province Orientale et le Bas-Congo, puis dans le Katanga, le Kasai oriental et le Kasai occidental, puis au Maniema et dans les Nord et Sud-Kivus, et enfin dans les provinces de Bandundu et de l'Équateur avant le 30 septembre. La Commission électorale indépendante, avec l'assistance de la MONUC, a désigné 9 000 centres d'inscription des électeurs sur les listes dans le pays et le recrutement et la formation de 40 000 fonctionnaires de l'inscription sur les listes électorales ont commencé.

13. Il existe cependant un écart préoccupant entre les ressources disponibles et les besoins à prévoir en raison des élections. On estime le budget total, pour les élections, à 422 millions de dollars, dont 270 millions pour le soutien aux opérations électorales par le canal de la Commission électorale indépendante. À ce jour, 272,8 millions de dollars ont été promis pour financer le budget de la Commission électorale indépendante, dont 100 millions de dollars environ lors d'une réunion des donateurs convoquée par l'Union européenne à Bruxelles le 11 juillet. Cependant, il faudra 103 millions de dollars de plus, selon les estimations de la MONUC, pour acheminer le matériel électoral dans les 145 circonscriptions et les 21 grandes villes; l'obtention de cette somme dépend d'une décision du Conseil de sécurité. Si ces crédits ne sont pas approuvés, le calendrier électoral pourrait être considérablement retardé.

14. En outre, le Gouvernement de transition estime que 48 millions de dollars environ seront nécessaires pour assurer la sécurité des opérations électorales, notamment pour la formation et l'équipement de la police. Le système de communications pour assurer la sécurité des élections nécessiterait en outre 14 250 000 dollars. Des annonces de contribution ont été faites par l'Union européenne, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et le Gouvernement de transition lui-même : cela devrait permettre de couvrir

l'intégralité de ce montant. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a ouvert une caisse pour gérer les principales contributions à la sécurité des opérations électorales.

15. Alors que l'inscription sur les listes électorales devrait être achevée en octobre et que le référendum doit avoir lieu vers le 27 novembre, le Gouvernement n'a pas encore publiquement annoncé dans le détail le calendrier électoral prévu, et notamment les dates provisoires pour les scrutins au niveau des provinces et le scrutin présidentiel, ce qui pourra être confirmé une fois que le code électoral aura été adopté. On craint que, si ces dates ne sont pas annoncées, les efforts consacrés à la création des conditions de sécurité nécessaires à l'organisation d'élections libres et régulières ne soient compromis.

16. La Commission électorale indépendante a lancé, le 18 juin, une campagne d'instruction civique et diffuse dans l'ensemble du pays la plupart des textes juridiques relatifs aux élections, notamment les lois sur la nationalité et l'inscription sur les listes et le projet de constitution, dans les quatre principales langues du pays (le swahili, le lingala, le tshiluba et le kikongo). La MONUC, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'« Appui au processus électoral au Congo », a produit quatre vidéos sur les opérations électorales, dans les différentes langues du pays. Des groupes de femmes préconisent un rôle accru pour les femmes dans la consultation électorale, et l'association des avocates s'attache à surveiller l'inscription sur les listes.

Relations régionales

17. Après l'adoption de la Déclaration de Dar es-Salaam, en novembre 2004, les 11 pays constitutifs de la région des Grands Lacs préparent des descriptifs de projet et des protocoles qui seront adoptés par la deuxième Conférence internationale sur la région des Grands Lacs prévue en novembre 2005 à Nairobi. Dans le cadre de la Conférence, organisée sous les auspices des Nations Unies et de l'Union africaine, ces pays participent aux discussions sur les grandes questions qui se posent dans la région en matière de paix et de sécurité, de démocratie et de bonne gouvernance, de développement économique et dans les domaines humanitaire et social.

18. Durant la période considérée, grâce à la réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Ouganda, du Rwanda et de la République démocratique du Congo tenue à Lubumbashi le 21 avril sous les auspices de l'Accord tripartite, dont la conclusion avait été facilitée par les États-Unis, on a constaté certains progrès vers une désescalade de la tension dans la région. Les parties ont réaffirmé leur volonté de mettre un terme à la présence et aux activités des groupes armés étrangers dans l'est du Congo. Elles se sont mises d'accord pour soutenir les efforts que déploient les forces armées de la République démocratique du Congo pour désarmer, démobiliser et rapatrier au Rwanda les combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), avec l'aide de la MONUC. Les participants ont également décidé de créer une « cellule de fusion » pour l'échange et l'analyse d'informations concernant la sécurité aux frontières.

19. Le Ministre rwandais des affaires étrangères, M. Charles Murigande, s'est rendu les 21 et 22 juin à Kinshasa pour suivre, avec le Gouvernement de transition, la question de la nomination, attendue depuis longtemps, d'un ambassadeur du Rwanda en République populaire démocratique du Congo. À la demande du

Rwanda, le Gouvernement de transition a autorisé une enquête, en cours actuellement par les soins de l'Équipe conjointe de vérification, à Goma, sur la présence supposée de combattants rwandais au centre de brassage de Mushaki, dans le Nord-Kivu. L'Équipe conjointe de vérification de Goma attend l'autorisation du Gouvernement de transition pour procéder à une enquête sur les allégations selon lesquelles des militaires rwandais, prisonniers de guerre, seraient détenus à Kisangani et Kinshasa.

20. La situation au Burundi a affecté la sécurité dans l'est du Congo, car l'armée burundaise a lancé des attaques contre les Forces nationales de libération (FNL) en dépit des efforts faits pour parvenir à un accord complet de cessez-le-feu après la signature, le 15 mai, de la déclaration de Dar es-Salaam. On signale une augmentation du nombre des rebelles des FNL dans l'est du Congo, qui assombrit les relations entre les deux pays, et on signale aussi la présence persistante d'éléments de l'armée burundaise qui tirent des obus en territoire congolais. Pour remédier à cette situation, le commandant de la dixième région militaire de la République démocratique du Congo a demandé à la MONUC son aide pour mettre en place un mécanisme coordonné de vérification bilatérale. La MONUC et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) devront examiner cette question et suivre de près l'évolution de la situation.

III. Application du mandat de la MONUC

Situation sur le plan de la sécurité

Ituri

21. La situation sur le plan de la sécurité en Ituri demeure très instable, en dépit des mesures vigoureuses prises par les forces armées de la République démocratique du Congo, avec l'aide de la MONUC, pour désarmer les combattants. De plus, le Gouvernement de transition n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour étendre son autorité à l'ensemble du district, en particulier s'agissant de la sécurité et des administrations.

22. Durant la période considérée, la MONUC et la brigade intégrée des forces armées de la République démocratique du Congo ont réalisé des opérations de bouclage et de perquisition et de prise de contrôle intégral de la zone. L'expulsion forcée et momentanée de l'Union des patriotes congolais/aile de l'Ubanda (UPC-L) de son bastion de Katoto, le 24 mai, à la faveur d'une opération conjointe des forces armées de la République démocratique du Congo et de la MONUC, a permis de réduire la zone que ce groupe contrôle et d'améliorer la sécurité dans le district.

23. Grâce au programme de désarmement et de réinsertion communautaire, qui s'est achevé le 25 juin, 15 607 combattants appartenant à diverses milices, dont 4 395 enfants (parmi lesquels 840 filles) ont été désarmés et 6 200 armes ont été collectées, dont 70 % cependant ne fonctionnaient plus. L'achèvement réussi de la phase de désarmement de ce programme s'explique sans doute par les activités de la MONUC et par l'action commune menée avec les autorités congolaises, appliquant une démarche politique, judiciaire et militaire vigoureuse.

24. La réinsertion des ex-combattants dans la vie civile et l'intégration aux forces armées des éléments des anciennes milices demeurent une difficulté majeure qu'il

faut résoudre. Or, deux tiers des ex-combattants sont en chômage et sont donc tentés de reprendre les armes, leurs perspectives socioéconomiques à long terme étant bouchées. La réalisation des projets de réinsertion, qui coûtent environ 3 millions de dollars, progresse lentement. La responsabilité principale de la réinsertion dans la communauté incombe à la Commission nationale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (CONADER), financée par le Programme, multinational de démobilisation et de réinsertion, soutenu par la Banque mondiale. Le mois dernier, la CONADER, avec le PNUD, a intensifié ses efforts et a approuvé un certain nombre de projets supplémentaires de réinsertion.

25. Grâce à ces opérations de désarmement, les Forces armées du peuple congolais et l'Union des patriotes congolais/aile de Kisembo (UPC-K) ont cessé d'exister. On signale en outre que, bien que gravement affaiblis par le désarmement de leurs forces et l'arrestation de la plupart de leurs dirigeants, l'Union des patriotes congolais/aile de Lubanga (UPC-L), le Front des nationalistes et des intégrationnistes (FNI), les Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et le Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Congo (PUSIC) s'efforcent de regrouper les forces qui leur restent dans le cadre d'une nouvelle alliance appelée « Mouvement révolutionnaire congolais ». Ces groupes, qui mènent des transactions commerciales illégales à travers la frontière, continuent à entraver l'extension de l'autorité de l'État en prenant pour cible des positions des forces armées de la RDC et des patrouilles de la MONUC et en menaçant les populations locales. Environ 50 chefs de milice toujours réfractaires, demeurent en liberté, en Ituri, ayant à leurs côtés environ 1 200 individus armés, surtout dans les circonscriptions d'Irumu, Djugu et Mahagi.

26. Durant de robustes opérations militaires, dirigées par la MONUC, à Lugo le 2 juin et à Medu le 27 juin, on a constaté un changement de tactique de la part des éléments armés, qui attaquent désormais des hélicoptères de la MONUC et utilisent des boucliers humains, ou encore abandonnent leurs camps pour se dissimuler dans la population. Je suis très préoccupé d'apprendre que ces groupes semblent se réarmer et recevoir une formation avec un appui extérieur, en violation des résolutions du Conseil de sécurité.

27. Il est difficile de déterminer si cet appui direct aux milices, en Ituri, est fourni par des pays voisins. Cependant, on signale que des représentants de ces groupes armés se déplacent librement entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda, notamment pour se rencontrer et pour mener des transactions financières. Il est frappant d'apprendre que de nombreux représentants de ces groupes armés se sont rencontrés ouvertement à Kampala, à la mi-juin, pour former le Mouvement révolutionnaire congolais, dont le but est de s'opposer à l'extension de l'autorité de l'État congolais dans l'ensemble du territoire de l'Ituri. Selon des informations qui n'ont pas été confirmées, les milices, en Ituri, reçoivent régulièrement des armes qui transitent, en particulier par le lac Albert. Je demande instamment aux États voisins, et notamment au Gouvernement ougandais, de veiller à ce que ces milices ne soient pas autorisées à utiliser leur territoire, comme base arrière ou comme sanctuaire ou pour organiser un trafic d'armes illégal.

28. La présence des forces armées de la République démocratique du Congo en Ituri et les activités qu'elles mènent avec la MONUC représentent la manifestation la plus visible de l'autorité de l'État. Cependant, les forces armées congolaises ne sont pas régulièrement payées, n'ont pas de soutien logistique durable et sont mal

équipées, en particulier en moyens logistiques tels que les communications, les véhicules et les uniformes.

29. En même temps, si les recettes fiscales et les droits de douane commencent lentement à tomber dans les caisses de l'État, celui-ci est loin d'avoir un contrôle total sur les ressources de l'Ituri. Les recettes dégagées dans les zones occupées par les milices, en particulier dans les zones d'exploitation minière, continuent à être détournées, et les services des douanes et de l'impôt sont mal équipés et mal financés. Le Gouvernement de transition doit donc d'urgence mettre en œuvre, avec l'appui des partenaires internationaux, un plan détaillé d'extension de l'autorité de l'État de façon à pouvoir venir à bout de l'exploitation illégale des ressources. Ce plan devrait comprendre un budget pour l'administration de l'Ituri et un mécanisme permettant d'assurer le versement régulier du traitement des fonctionnaires et de leur fournir l'appui logistique nécessaire.

30. Alors que, dans l'Ituri, les chefs de milice sont pour la plupart emprisonnés, le Gouvernement de transition n'a pas encore entamé de poursuites légales contre eux. En outre, certains de ceux qui ont été remis aux autorités gouvernementales par la MONUC et emprisonnés à Kinshasa auraient récemment été libérés. Plusieurs chefs de milice demeurent en liberté et poursuivent des activités commerciales illégales. Selon diverses indications, certains dirigeants de ces milices auraient trouvé refuge dans un pays voisin, et la MONUC a donc demandé au Gouvernement de transition de lancer contre eux des mandats d'arrêt internationaux.

Les Kivus

31. Dans les deux Kivus, durant la période considérée, les autorités locales et la MONUC se sont activement occupées des suites de la déclaration des FDLR faite le 31 mars à Rome. Travaillant avec la MONUC, les autorités locales ont pris des mesures pour sensibiliser la population locale, et plusieurs représentants du Gouvernement de transition se sont rendus dans le Nord et le Sud-Kivu pour suivre ce processus.

32. La brigade de la MONUC dans le Nord-Kivu a réalisé des opérations en coordination étroite avec les forces armées de la RDC contre des éléments armés se trouvant dans la province afin de faciliter la liberté de mouvement des civils, en particulier sur les itinéraires Walikale-Goma et Goma-Beni et pour assurer la sécurité des villes. Des interventions communes de la MONUC et des forces armées de la RDC ont également eu lieu dans les zones contrôlées par les FDLR afin de limiter la liberté de mouvement de ce groupe.

33. Dans le Sud-Kivu, la MONUC a récemment déployé des forces dans les zones de Walungu et Kabare qui naguère encore étaient très instables, et a mené des opérations avec les forces armées de la RDC. En réponse aux attaques des FDLR et d'autres éléments armés contre la population locale au début de mars, les opérations communes de la MONUC et des forces armées de la RDC dans la circonscription de Walungu ont consisté par exemple en des patrouilles à pied, avec le concours d'unités d'hélicoptères d'intervention rapide, afin de tenter de stabiliser la situation sur le plan de la sécurité, qui se dégrade. La MONUC a également aidé à organiser des « comités villageois de vigilance », qui sont un système d'alerte rapide afin de prévenir les attaques contre la population locale. Le 23 mai, pendant une attaque contre le village d'Ihembe, dans la circonscription de Kabare, par un groupe

d'éléments armés liés aux FDLR, 25 personnes ont trouvé la mort et plusieurs personnes ont été enlevées.

34. Le 1^{er} juillet, la MONUC et les forces armées de la République démocratique du Congo ont commencé une série d'opérations communes dans le Sud-Kivu pour limiter les déplacements des FDLR, tout en s'attachant à protéger la population civile locale. Les deux opérations les plus récentes, « l'opération Faucon » et « l'opération Poigne de fer », impliquant un grand nombre de militaires, illustrent la collaboration accrue avec les forces armées de la RDC. Durant ces opérations, le 14 juillet, les forces de la MONUC et les forces armées de la République démocratique du Congo ont détruit six camps des FDLR qui avaient été abandonnés par leurs occupants, après avoir adressé plusieurs sommations aux combattants pour qu'ils quittent les lieux. La MONUC cherche à encourager les éléments militaires à se rapatrier ou à aller vers des zones plus éloignées, où ils ne menaceraient plus la population locale.

35. En dépit de l'intensité accrue des opérations militaires de la MONUC, pendant la nuit du 9 juillet, des éléments non identifiés ont attaqué le village de Ntulamamba, à 75 kilomètres à l'ouest de Bukavu, dans le Sud-Kivu. Une mission de vérification menée par les soins de la MONUC le 13 juillet a constaté que 47 personnes, la plupart des femmes et des enfants, avaient été tuées. La MONUC et les forces armées de la RDC s'efforcent toujours d'identifier les assaillants, et les FDLR nient toute responsabilité dans cette affaire.

36. La sécurité dans la République démocratique du Congo, qui est particulièrement préoccupante dans l'Ituri et dans les deux Kivus, relève en dernière instance du Gouvernement. La stratégie de sortie de la MONUC, dans ces zones, dépend de la capacité des forces armées de la RDC et de la police nationale congolaise d'assurer un minimum de sécurité. Malheureusement, les opérations des forces armées de la RDC continuent à être compromises par un grave manque de ressources logistiques élémentaires. Et surtout, le commandement et le contrôle, dans les rangs de ces forces armées, dépendent de la fourniture aux militaires de moyens de subsistance et du paiement de leur solde. Ces problèmes doivent être réglés d'urgence, en gardant à l'esprit le développement à long terme des forces congolaises de sécurité.

Le Katanga et les Kasaïs

37. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, les conditions de sécurité au Katanga et dans les Kasaïs sont étroitement liées à la situation de l'ordre public. Au cours de la période considérée, les tensions ont gagné en intensité entre les partis politiques, particulièrement l'UDPS, et les autorités provinciales.

38. Les tensions se sont avivées à Mbuji Mayi en mai, après que l'UDPS ait lancé une opération « Ville morte » pour protester contre la prolongation de la période de transition au-delà du 30 juin. La situation s'est détériorée les 17 et 18 mai lorsque le siège de l'UDPS, puis ceux du PPRD, du MLC et du RCD-Kisangani/Mouvement de libération ont été incendiés, incidents qui ont provoqué la mort de deux personnes. Des rumeurs concernant les auteurs des incendies ont entraîné un regain de tension. Face à cette situation, la MONUC a temporairement déployé une section dans la ville, essentiellement pour assurer la protection de son personnel et de ses locaux, et a facilité des rencontres, à Mbuji Mayi, entre l'UDPS et le Conseiller à la sécurité nationale du Président Kabila, afin de réduire les tensions.

39. La menace que font peser sur le processus électoral les tensions politiques exacerbées et la présence de groupes armés incontrôlés dans les Kasaïs et au Katanga demeure un sujet de vive préoccupation. Dans ces régions, il importe au plus haut point que les forces de sécurité de l'État fassent preuve d'impartialité et de professionnalisme. Dans mon rapport daté du 26 mai, j'ai recommandé au Conseil de sécurité d'envisager le déploiement d'unités de police formées dans les principales villes de ces provinces et d'autres régions, ainsi que d'une brigade supplémentaire de troupes des Nations Unies, pour faire face à la menace que présentent les groupes armés incontrôlés. Je demeure persuadé que ces mesures faciliteront considérablement le déroulement du processus électoral dans ces régions.

Réforme du secteur de la sécurité et activités nationales de désarmement, démobilisation et réinsertion

40. Depuis sa création, au mois de janvier, la Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité s'est réunie cinq fois. Deux sous-commissions, chargées de l'armée et de la police, se réunissent chaque semaine pour coordonner la mise en application des décisions de la Commission. Un des faits importants enregistrés au cours de la période considérée a été le renforcement de la coordination des donateurs au regard du processus complexe du brassage, qui consiste à regrouper les divers groupes armés ou forces armées congolais dans des brigades des forces armées nationales. L'Union européenne et les Gouvernements anglais, belge, néerlandais et sud-africain ont exprimé leur intérêt pour divers volets de ce processus ou y contribuent activement. Les donateurs se sont engagés à fournir un appui à six centres de brassage opérationnels où les interventions se présentent comme suit : Mushaki et Nyaleke (Nord-Kivu) : Afrique du Sud, sur un financement du Gouvernement néerlandais; Kitona (Bas-Congo) : Angola; les centres de brassage du Sud-Kivu (Luberizi) et de la Province orientale (Lukusu) pourraient bénéficier d'un appui de l'Union européenne; enfin, la Belgique et l'Afrique du Sud devraient apporter un appui au centre de Kamina (Katanga). Néanmoins, les conditions laissent encore à désirer dans ces centres, puisque les ressources nécessaires à leur remise en état n'ont pas encore été fournies.

41. L'Afrique du Sud pilote un projet de recensement des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui révèle que les chiffres fournis par le Gouvernement de transition sur les effectifs militaires sont excessivement élevés. En collaboration avec les autorités congolaises et en consultation avec la Banque mondiale, la MONUC et d'autres donateurs, l'Union européenne élabore des plans d'intégration pour l'armée, ainsi que des plans de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), qui devraient être soumis pour examen à la Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité.

42. La démobilisation et la réinsertion d'ex-combattants adultes s'effectuent lentement, essentiellement en raison des difficultés que rencontre la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) et du rythme de l'exécution des projets de réinsertion. La MONUC continue de coopérer activement avec ses partenaires donateurs, particulièrement le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion (PMDR), la CONADER et les autorités politiques et militaires, en vue de faire avancer le processus.

Désarmement et rapatriement des groupes armés étrangers

43. Le 31 mars, à Rome, le Président des FDLR, Ignace Murwanashyaka, a annoncé que les FDLR avaient décidé de renoncer à la violence et de dénoncer le génocide rwandais et étaient disposés à participer au processus de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement (DDRRR). Il s'est rendu à Kinshasa au début du mois de mai, puis au Nord et au Sud-Kivu, en principe pour sensibiliser les combattants des FDLR et les préparer à mettre en application la déclaration.

44. Dans ce contexte, la MONUC a créé six zones temporaires de rassemblement – à Lubero, Kanyabayonga, Sake, Hombo, Sange et Walungu – pour accueillir les quelque 40 000 combattants et personnes à leur charge censées se trouver dans le Nord et le Sud-Kivu. Toutefois, M. Murwanashyaka a quitté le pays à la mi-mai, sans ordonner aux combattants de participer au programme de DDRRR. Si la participation volontaire des éléments du FDLR est en légère hausse, on n'assiste pas encore à un rapatriement à grande échelle. De janvier 2003 au 27 juin 2005, 11 729 combattants étrangers et leur famille se sont inscrits sur les listes des personnes ayant regagné leur pays d'origine.

45. Le Gouvernement ougandais a vivement exhorté la MONUC à mener une action militaire contre l'Alliance des forces démocratiques/l'Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF/NALU). La MONUC a demandé aux autorités ougandaises de lui fournir des informations sur les attaques qu'aurait perpétrées l'ADF/NALU. Selon certaines indications, le regain d'activité de l'ADF/NALU serait provoqué par d'autres groupes armés présents dans la région.

46. Les hommes du rang de l'ADF/NALU ont exprimé à la MONUC leur volonté de regagner volontairement l'Ouganda, avec l'assentiment de leurs commandants, si une amnistie leur est accordée. Le Gouvernement de transition a verbalement accédé à une requête du Gouvernement ougandais en acceptant d'ouvrir à Beni, avec l'appui de la MONUC, un bureau de la Commission d'amnistie ougandaise. Il est prévu que la MONUC et le Gouvernement ougandais se réunissent avec les responsables de l'ADF/NALU pour examiner la question de l'amnistie et obtenir que l'ADF/NALU appuie la participation de ses combattants au programme de DDRR.

Activités et déploiement de la police

47. Le 1^{er} avril, le Gouvernement de transition a accepté que les conseillers de la police de la MONUC et les officiers supérieurs de la Police nationale congolaise utilisent des locaux communs, et ce jusqu'au rang d'inspecteur général et d'inspecteur provincial. La MONUC a également renforcé les dispositifs relatifs au partage des locaux avec les commandants des unités d'intervention mobiles de la Police nationale et de la Force de police intégrée de l'Ituri, afin de pouvoir leur fournir des orientations stratégiques.

48. D'autre part, la MONUC a formé quelque 600 instructeurs de police congolais appartenant à divers services de police. Ces instructeurs, qui ont été déployés dans 12 secteurs de police à travers le pays, assureront la formation de quelque 18 500 policiers. Le 11 juillet, des programmes de formation de trois mois destinés à 1 240 membres de la Police territoriale ont commencé à Bukavu, Bunia, Kindu, Mahagi et Goma. En juin, la MONUC a dispensé des cours de recyclage en techniques de

maintien de l'ordre à 158 agents de la Police nationale à Mbuji Mayi. Une formation similaire est prévue dans d'autres secteurs de police. Il y a lieu de se féliciter que l'unité de police mobile formée par la MONUC à Mbuji Mayi ait fait preuve d'un bon niveau de professionnalisme lors des manifestations qui se sont déroulées, le 30 juin, à l'annonce de la prolongation de la période de transition.

49. Comme indiqué plus haut au paragraphe 14, les donateurs, qui ont été encouragés par les progrès enregistrés en matière de réforme de la police, ont fourni des ressources financières et du matériel destinés au personnel et aux unités de police congolais dont la MONUC assure la formation. À ce jour, un montant de 7,5 millions de dollars a été mis à disposition par l'intermédiaire du fonds commun du PNUD et des appels d'offres ont été lancés en vue de l'acquisition d'équipement de maintien de l'ordre non légal. La MONUC continue d'apporter un appui opérationnel à la police nationale en sécurisant les opérations d'inscriptions sur les listes électorales à Kinshasa. Elle a également établi des mécanismes de liaison entre les cellules d'information, d'éducation et de communication et les unités de police déployées dans les centres d'inscription. Par ailleurs, la MONUC aide les inspecteurs provinciaux de la police à mettre au point des plans opérationnels concernant l'inscription des électeurs dans les provinces.

50. Le 3 mai, le Président Kabila a institué, par décret, un mécanisme qui a pour objet l'élaboration, avec le soutien de la MONUC, d'un plan de sécurité opérationnelle relatif au processus électoral. Il est ainsi prévu que, lors des élections, la police nationale assume la responsabilité première de la sécurité, appuyée par les FARDC. Grâce à un financement des Gouvernements suédois et sud-africain, la MONUC a organisé, le 4 juin, un séminaire consacré à la définition d'une stratégie intégrée destinée à sécuriser les élections. Il a été convenu qu'un centre national d'opérations serait mis en place pour coordonner les activités policières et militaires et que les ministères de l'intérieur et de la défense élaboreraient un plan national de sécurité concernant les élections. La MONUC appuiera le processus de planification.

Situation humanitaire

51. La protection des populations vulnérables est restée une priorité fondamentale au cours de la période considérée. Les meurtres, les viols et les rapt commis par des groupes armés dans le Sud-Kivu ont entraîné le déplacement de 59 000 personnes. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui fournissent une assistance humanitaire ont été mobilisés à l'extrême. Suite à l'arrivée de troupes de la MONUC dans la zone, 1 100 déplacés ont regagné leurs foyers. Le Programme alimentaire mondial continue de fournir des denrées alimentaires à quelque 50 000 personnes déplacées ou revenues dans leurs foyers, dans le territoire de Walungu, tandis que les projets à effet rapide de la MONUC permettent de remettre en état les routes et les ponts et d'améliorer l'accès à l'aide humanitaire. Des escortes militaires continuent de faciliter l'évaluation des besoins humanitaires et la livraison des denrées alimentaires aux populations vulnérables du Nord-Kivu.

52. En juin, la MONUC et le PNUD ont facilité le retour, par bateau, de quelque 2 000 déplacés de Kinshasa à Kisangani. Ce projet, qui a bénéficié d'un appui interorganisations, a été mis en œuvre par le Ministère des affaires sociales. Devant

la détérioration des conditions de vie à Lisala, la MONUC a organisé la livraison d'urgence de couvertures, de bâches en plastique et de médicaments fournis par le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

53. Le camp de personnes déplacées de Kafé/Kakwa, qui avait accueilli jusqu'à 14 500 personnes, a été fermé. Le 15 juin, une mission humanitaire a constaté que la plupart des 8 582 personnes qui demeuraient sur le site étaient des résidents de longue date. Une aide sera proposée pour faciliter le retour et la réinsertion de la population locale dans cette zone.

54. Le budget de 1 million de dollars prévu en 2004/05 pour les projets à effet rapide a maintenant été entièrement engagé. En mars, 46 nouvelles propositions d'un montant total de 479 000 dollars ont été approuvées, 29 étant destinées à l'est du pays. Près de la moitié de ces propositions concernent des projets de relèvement qui amélioreront sensiblement l'accès aux zones concernées et les services sociaux.

Droits de l'homme

55. Au cours de la période considérée, la MONUC a relevé une multiplication des violations des droits de l'homme en rapport avec les prochaines élections, notamment l'arrestation et la détention arbitraires de membres des partis politiques d'opposition dans plusieurs provinces, particulièrement le Katanga, les Kasaï, l'Orientale et le Bas-Congo, et à Kinshasa.

56. À la suite des manifestations qui se sont déroulées en mai et juin à Mbuji Mayi, Kinshasa et Tshikapa, des enquêtes ont été diligentées pour déterminer si les forces de sécurité chargées du maintien de l'ordre avaient fait un usage excessif de la force, notamment en tirant sur des civils désarmés. La MONUC continue d'appeler l'attention des autorités provinciales et centrales sur le droit des individus à exprimer pacifiquement leurs opinions politiques. Le 21 juin, mon Représentant spécial a adressé au Président Kabila une correspondance faisant état des difficultés que rencontrait la MONUC pour accéder aux détenus politiques incarcérés dans plusieurs centres de détention. Si la présidence a indiqué que le Gouvernement faciliterait cet accès, la Mission ne peut toujours pas, dans de nombreux cas, suivre la situation des détenus politiques.

57. En prévision des violations des droits de l'homme qui pourraient se produire à l'occasion des élections, la MONUC a créé une cellule spéciale d'enquête chargée d'exposer rapidement et publiquement les violations susmentionnées. Ayant effectué, en juin, une mission dans la province de l'Orientale pour évaluer les risques de violation des droits de l'homme auxquels pourraient s'exposer les électeurs et les membres des partis politiques, la cellule a conclu à la nécessité de suivre la situation de plus près. Au lendemain des violences qui se sont produites à Mbuji Mayi en juin, une enquête qui faisait suite à des allégations de détention arbitraire, de torture, de disparitions et de meurtres a révélé que 15 civils avaient été tués et 26 blessés, tous atteints par les tirs des forces de sécurité locales. La plupart des 39 personnes qui ont été arbitrairement arrêtées ont été battus lors de leur détention. Par la suite, 35 personnes ont été relâchées, tandis que 4 sont toujours portées disparues.

58. Dans les Kivus, des équipes spéciales ont mené des enquêtes en mai et juin sur des abus dont auraient été victimes des civils, notamment de la part de groupes

armés hutus au Sud-Kivu. Les troupes de la MONUC sont restées présentes dans la région pendant et après les enquêtes, pour éviter que les groupes armés ne se livrent à des représailles contre la population. Le 18 mai, les conclusions relatives à la protection des civils dans ces provinces ont été rendues publiques. D'autre part, une enquête a été diligentée à la suite d'allégations faisant état d'attaques qui auraient visé des civils à Ntulamamba, dans la nuit du 9 juillet.

59. Le 2 juin, une équipe des droits de l'homme a essuyé des tirs en Ituri, alors qu'elle enquêtait sur des allégations de violations des droits de l'homme perpétrées par des milices du Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI), dirigées par Peter Karim, dans le village de Rakpa, à environ 60 kilomètres à l'ouest de Mahagi. Comme suite à des informations selon lesquelles des membres de milices avaient violé des femmes du village et recruté de force des jeunes dans leurs rangs, des spécialistes des droits de l'homme, accompagnés d'une escorte militaire, ont effectué une mission d'une journée dans le village. Les spécialistes n'ont pas pu s'entretenir avec la population en raison de la présence de la milice, qui exposait les habitants au risque de représailles. Alors que l'équipe de la MONUC quittait le village, des éléments de la milice ont ouvert le feu sur un hélicoptère de la Mission, touchant l'appareil et blessant quatre soldats de la paix qui assuraient la sécurité de l'équipe civile. L'un des soldats de la paix (originaire du Bangladesh) est décédé par la suite.

Protection des enfants

60. Afin d'éviter que les enfants, particulièrement les enfants des rues, ne soient utilisés pour provoquer l'agitation publique et ne deviennent des cibles potentielles de la violence ou de la répression, la MONUC et les partenaires qui s'occupent de la protection des enfants continuent de sensibiliser les autorités locales de certaines villes clefs. Lors des troubles du mois de mai, à Mbuji Mayi, la plupart des manifestants étaient des enfants et des jeunes. Grâce à l'action soutenue de plaidoyer menée par la MONUC et les partenaires qui s'occupent de la protection des enfants, le projet de Constitution comporte plusieurs dispositions relatives aux enfants, dont celles qui fixent l'âge de la maturité à 18 ans, ou encore celles qui font obligation à l'État de protéger les enfants contre l'abandon, toutes les formes de violence et les accusations de sorcellerie. La MONUC est également intervenue dans sept affaires concernant des personnes condamnées à mort et qui sont actuellement âgées de moins de 18 ans où l'étaient au moment de leur condamnation.

HIV/sida

61. Le personnel de la MONUC continue de bénéficier de programmes d'information, de sensibilisation et de formation concernant le VIH/sida et d'autres questions connexes. La Mission a également mis en place des services de dépistage volontaire et confidentiel, ainsi que de soutien psychologique, dans ses hôpitaux de niveaux 1, 2 et 3 et dans d'autres lieux où son personnel est déployé.

État de droit

62. Si la justice civile et la justice militaire continuent de présenter des faiblesses, l'activité judiciaire s'est intensifiée au cours des derniers mois, à la suite du déploiement de personnel judiciaire civil et militaire dans les centres provinciaux, dont Goma, Lubumbashi, Kisangani, Lodja et Gbadolite. Dans le souci de contribuer au renforcement de l'autorité de l'État, la MONUC suit le processus judiciaire et les cas individuels qui présentent des dimensions politiques ou soulèvent des questions liées aux droits de l'homme. La Mission a appelé l'attention de l'Auditeur général à Kinshasa sur des informations faisant état de fautes graves de l'Auditeur de la garnison de Bunia. À la suite de cette démarche, ce dernier a été remplacé.

63. On ignore si les sept chefs de milices connus qui ont été arrêtés et incarcérés au début de l'année l'ont été sur la base de chefs d'accusation et de mandats d'arrêt réguliers pouvant donner lieu à des condamnations pénales. La MONUC envisage, d'une part, d'appuyer et de renforcer les capacités de l'Auditeur militaire en matière d'enquêtes, par exemple grâce à une assistance technique et logistique, et, d'autre part, d'aider les autorités congolaises à bien constituer leurs dossiers d'accusation.

Information

64. Les actions de vulgarisation et de liaison avec le public constituent des éléments importants des activités d'information de la MONUC. Au cours de la période considérée, la Mission a parrainé, à Kinshasa et dans les provinces, un certain nombre de manifestations spéciales (musique, sport, théâtre, conférences, débats et participation à des programmes de la radio et de la télévision nationales) en vue de réduire la violence et les tensions.

65. En prévision du 30 juin, Radio Okapi a mis l'accent sur la réduction des tensions, notamment en expliquant le processus de transition et les conditions de la tenue d'élections crédibles. La radio diffuse quotidiennement des bulletins d'information, des programmes de sensibilisation et d'éducation civique, des débats, des sketches et des tables rondes, par l'intermédiaire de son réseau national et régional, qui comprend 10 stations FM, 11 émetteurs FM, 5 radios locales partenaires, et par la voie des ondes courtes. Les préparatifs se poursuivent en vue de la mise en service de deux autres stations régionales, à Mbuji Mayi et Lubumbashi, et de l'implantation de 20 nouveaux émetteurs FM.

Concept de la mission intégrée

66. Mon Représentant spécial adjoint, qui est aussi Coordonnateur de l'action humanitaire, coordonnateur résident, Responsable désigné adjoint et Représentant résident du Programme des Nations Unies, préside les réunions que tient régulièrement le Groupe d'action humanitaire, qui comprend l'Équipe de pays des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales. Le Groupe facilite la coordination des programmes relatifs à l'action humanitaire, à la sécurité, au renforcement des capacités et à la reconstruction. Il veille aussi à ce que le système des Nations Unies s'exprime et agisse dans l'optique d'un projet commun.

67. Au titre de la protection des civils, la police militaire et le personnel civil de la MONUC élaborent des stratégies communes qui devraient permettre de protéger les civils contre la violence, particulièrement la violence sexuelle, de réintégrer les personnes déplacées, les réfugiés et les ex-combattants dans leurs communautés d'origine et d'assurer la sécurité de tout le personnel des Nations Unies et des agents des services d'aide humanitaire. À l'échelon régional, les plans d'action et les structures de coordination humanitaires bénéficient aussi, notamment en ce qui concerne le choix des projets à effet rapide, de la collaboration entre la MONUC et les organismes des Nations Unies. Les contributions volontaires destinées à appuyer les activités liées à la tenue des élections, telles que les arrangements de sécurité de la police, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que le recyclage des forces armées nationales, sont transmises par l'intermédiaire du PNUD à la MONUC, qui assure la mise à disposition des compétences voulues. Cette synergie assure une utilisation optimale des ressources communes de l'Organisation des Nations Unies, dans l'intérêt du peuple congolais.

Coordination entre la MONUC et l'Opération des Nations Unies au Burundi

68. Les représentants de la MONUC et de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) continuent de communiquer et de se réunir régulièrement pour examiner un certain nombre de questions d'intérêt commun. La deuxième réunion ordinaire de mes représentants spéciaux pour les deux pays et de leurs proches collaborateurs s'est tenue à Bujumbura les 9 et 10 mai. Au cours des derniers mois, une collaboration étroite s'est établie au sujet des élections et du retour forcé du Burundi, en juin, de réfugiés rwandais. Les bureaux humanitaires des deux missions ont mis en place un mécanisme commun d'alerte rapide, qui doit permettre de faire face, dans les meilleurs délais, aux mouvements de population transfrontières.

IV. Conduite du personnel de la MONUC

69. Le Bureau de la MONUC chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels a été ouvert le 1^{er} mars, avec pour principale fonction de s'occuper, au sein de la MONUC, de toutes les questions ayant trait à l'exploitation et aux sévices sexuels. Il comprend 5 membres du personnel civil international, 8 enquêteurs et 1 agent de la police civile spécialisé dans le domaine de l'exploitation et des sévices sexuels.

70. Les activités de la MONUC liées à l'exploitation et aux sévices sexuels concernent trois axes principaux, à savoir : a) mener des enquêtes sur les allégations faisant état d'exploitation et de sévices sexuels impliquant n'importe quelle catégorie de personnel de la MONUC; b) élaborer et appliquer des politiques, l'accent étant mis en particulier sur la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels, et fournir une assistance aux victimes de l'exploitation et des sévices sexuels dans le contexte plus large de la violence sexuelle en République démocratique du Congo; c) dispenser à l'ensemble du personnel de la MONUC une formation à la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels, et susciter parmi les Congolais et le grand public une prise de conscience de la question. Dans l'exécution de ses activités, le Bureau collabore étroitement avec d'autres sections

et composantes de la MONUC, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales.

71. Au début de l'année 2005, mon Représentant spécial et le commandant de la Force ont publié des directives énonçant des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, notamment l'imposition d'un couvre-feu et la désignation de zones et de locaux « interdits ». Plusieurs actions ont été entreprises pour assurer l'application de ces mesures, y compris l'organisation de patrouilles par la police militaire et le personnel de sécurité de la MONUC. S'agissant des contingents militaires, la clôture des enceintes militaires et l'éclairage autour de ces enceintes ont été améliorés, et le contrôle de l'accès à ces enceintes a été renforcé. Les membres du personnel des contingents militaires sont également tenus de porter leur uniforme à tout moment afin de faciliter le suivi de leurs déplacements lorsqu'il ne sont pas de service. Les activités sociales et récréatives à l'intention du personnel civil et militaire sont en cours d'amélioration et les contingents ont réaffecté des ressources afin de créer ou de mettre à niveau des installations récréatives et sportives. Des rapports indiquent certes que ces mesures sont en général respectées, toutefois, quelques violations ont été constatées et les mesures appropriées ont été immédiatement prises.

72. Pour faire en sorte que les enquêtes se déroulent conformément aux normes acceptées au niveau international, le Bureau a élaboré des règles de base et des directives pour la conduite des enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels. Entre le 25 décembre 2004 et le 30 juin, 77 enquêtes ont été menées à terme, dont 31 ont été classées, les allégations n'ayant pu être corroborées, pour les raisons suivantes : dans six affaires de viol, les auteurs présumés du viol n'ont pas pu être identifiés par les victimes qui étaient gravement traumatisées et incapables de se rappeler l'apparence physique des intéressés; dans de vieilles affaires, la relève du contingent militaire concerné a empêché l'identification des auteurs présumés. Il a été également parfois difficile de trouver les victimes qui ne se présentaient pas toujours pour déposer une plainte, en raison de la peur, de l'ignorance ou de barrières culturelles. Sur les enquêtes menées à terme (corroborées et non corroborées), environ 40 % concernaient le personnel civil et 60 % le personnel militaire. Les allégations faisaient état des actes suivants : viols (9 %), rapports sexuels avec des mineurs (29 %), obtention de faveurs sexuelles contre l'offre d'un emploi (7 %) et rapports sexuels avec des prostituées (38 %); et 20 % des enquêtes concernaient des accusations de paternité.

73. Jusqu'ici, 17 membres du personnel militaire ont été rapatriés à titre de sanction disciplinaire, pour avoir commis des infractions, notamment pour avoir eu des rapports sexuels avec des prostituées, s'être engagés dans une relation d'exploitation à des fins sexuelles, s'être rendus coupables de voies de fait et pour ne pas avoir empêché tout cas d'exploitation et d'abus sexuel. Sur ces 17, 4 étaient des officiers, y compris 2 commandants, 6 des sous-officiers et 7 des soldats. En ce qui concerne le personnel civil, la procédure disciplinaire est en cours contre huit individus accusés des infractions suivantes : rapports sexuels avec des mineurs, obtention de faveurs sexuelles contre l'offre d'un emploi, rapports sexuels avec des prostituées et refus de coopérer à une enquête. Quatre de ces individus occupaient des postes de responsabilité à la MONUC.

74. Au 30 juin, 73 affaires étaient pendantes dont 53 font actuellement l'objet d'investigation. Les allégations continuent d'arriver de diverses sources, concernant

aussi bien des cas récents que de vieux cas. Si de vieux cas sont signalés, c'est en particulier en raison de la présence d'enquêteurs spécialisés dans le domaine, des mesures préventives largement diffusées et de la confiance accrue que l'engagement et la capacité de la MONUC à s'attaquer à l'exploitation et aux sévices sexuels inspirent aux victimes et aux témoins.

75. En mars, un réseau interinstitutions de responsables de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, présidé par la MONUC, a été créé à Kinshasa. Il s'occupe en priorité de renforcer les liens avec les organismes, de coordonner l'aide aux victimes, ainsi que des initiatives d'aiguillage en cas de violence sexuelle et l'élaboration d'un code de conduite et de principes directeurs communs pour les enquêtes et la formation. La MONUC contribue, au Siège, aux activités des Comités exécutifs pour la paix et la sécurité et les affaires humanitaires concernant la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels, et prend une part active aux travaux de ces sous-groupes, en particulier le Groupe de travail sur la formation et l'aide aux victimes qui traite de questions liées à la paternité. Elle met également au point un réseau d'aiguillage composé d'organisations non gouvernementales internationales et locales pouvant fournir aux victimes une assistance médicale, psychosociale et en matière de réintégration. Le financement de projets à effet rapide viendra appuyer ces activités.

76. Enfin, la Mission organise une formation ordinaire sur l'exploitation et les sévices sexuels à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel civil, des observateurs militaires, des officiers d'état-major et des agents de la police civile. À la fin de juin 2005, quelque 400 personnes de toutes les catégories de personnel avaient suivi une formation à la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels.

77. Les mesures prises jusqu'ici représentent la base d'un programme de vigilance et d'application en cours. En application des dispositions de la résolution 59/287 de l'Assemblée générale, la MONUC transférera toutes les enquêtes et allégations restantes ayant trait aux infractions de la catégorie I, telles que l'exploitation et les sévices sexuels, au Bureau des services de contrôle interne, ce au plus tard au début du mois de septembre 2005. Au cours des mois à venir, la MONUC restera confrontée à la nécessité de maintenir l'élan imprimé aux efforts tendant à prévenir l'exploitation et les sévices sexuels en dispensant des cours de formation, en entreprenant des actions de sensibilisation et en organisant des campagnes d'information. Elle mettra par ailleurs au point des stratégies d'aide aux victimes et elle renforcera sa collaboration en réseau avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

V. Aspects administratifs

78. Bien que ses propres ressources soient limitées, l'administration de la MONUC donne suite à un certain nombre de demandes d'appui qui ne relèvent pas de son domaine de compétence immédiat. Un appui aérien a été fourni à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUSOUD) avec l'envoi de plusieurs aéronefs pour des missions spécialisées. La MONUC a également fourni, depuis février 2005, près de 2,5 millions de litres de kérosène à des appareils de la MINUSOUD à Entebbe. Elle a également mis à disposition des moyens aériens à l'appui des négociations politiques au Burundi et pour renforcer le soutien aux élections dans ce pays. Un hélicoptère a été mis à la disposition de l'ONUB au début du mois de juillet aux fins

des élections et 35 vols d'appui ont été également effectués d'avril à juin. La Mission a également continué de fournir un soutien logistique sur une base renouvelable à la Cour pénale internationale pour ses activités en République démocratique du Congo. Il est prévu que de telles demandes d'appui diminueront à mesure que la capacité des autres opérations augmentera. Cela étant, la capacité d'appui de la MONUC sera mise à rude épreuve lorsque la portée des opérations de la Mission s'élargira non seulement pour appuyer le processus électoral, mais aussi pour soutenir les opérations vigoureuses nécessaires dans l'est de la République démocratique du Congo.

79. Il se pose également à la MONUC le problème du recrutement de personnel qualifié. Il n'y a pas de comparaison possible entre les troupes dont l'augmentation a été successivement autorisée dans le cadre des divers mandats du Conseil de sécurité et le personnel d'appui de la Mission qui est loin d'avoir augmenté dans les mêmes proportions. Cette situation a été exacerbée par le taux très élevé de réduction naturelle des effectifs à la MONUC, en raison notamment des difficiles conditions d'emploi en République démocratique du Congo. Depuis janvier 2004, deux fonctionnaires en moyenne quittent la Mission pour trois qui sont recrutés, essentiellement à cause des difficultés et du long maintien sur place de nombreux membres du personnel de la Mission.

VI. Aspects financiers

80. Par sa résolution 59/285 B du 22 juin 2005, l'Assemblée générale m'a autorisé à ouvrir des crédits d'un montant maximum de 383 187 800 dollars pour le fonctionnement de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005. Le budget que je propose pour la MONUC pour les 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 est actuellement en cours d'établissement et sera soumis à l'Assemblée générale pour examen et mesures à prendre durant la partie principale de sa soixantième session.

81. Au 30 juin 2005, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MONUC s'élevaient à 279 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le total des contributions mises en recouvrement et non acquittées s'élevait à cette date à 1 729 200 000 dollars.

82. Depuis sa création en octobre 1999, le Fonds spécial d'appui au processus de paix dans la République démocratique du Congo a reçu des contributions volontaires s'élevant à 1,4 million de dollars, et le montant des dépenses est à ce jour de 1 million de dollars. Comme indiqué dans mon précédent rapport sur les élections (S/2005/320, par. 63), avec la désignation de l'Administration du district d'Ituri par le Gouvernement de transition, le Fonds d'affectation spéciale d'appui à la Commission de pacification de l'Ituri, créé en juillet 2003, a atteint son objectif. À la suite des consultations tenues avec les donateurs, le solde des contributions au Fonds d'affectation spéciale d'un montant de 67 700 dollars environ servira à soutenir l'Administration du district d'Ituri.

VII. Observations

83. Je suis heureux de noter qu'en dépit des tensions, l'échéance du 30 juin marquant la fin de la première période de la transition s'est passée sans grands heurts pour le processus de paix. Je fais l'éloge du Gouvernement de transition pour avoir créé les conditions de sécurité nécessaires afin de permettre au calme de prévaloir, ainsi que les partis politiques pour l'attitude positive dont ils ont fait preuve pendant l'événement. Je note également avec gratitude les efforts de facilitation déployés par mon Représentant spécial, les membres du Comité international d'accompagnement de la transition, l'Union européenne et les dirigeants de la région.

84. À l'approche des élections, les dirigeants congolais doivent prendre des mesures supplémentaires pour garantir la participation de toutes les sensibilités politiques et faire en sorte que tous les partis signent le code de conduite et s'y conforment. Toutes les parties concernées doivent s'abstenir d'inciter le public à perturber le processus de transition et le processus électoral. Les signataires de l'Accord global et inclusif ont une responsabilité particulière à cet égard. Le Gouvernement de transition doit entreprendre une vigoureuse campagne d'information pour que la population comprenne le processus électoral et soit au courant du calendrier électoral. Je rappelle également aux dirigeants congolais qu'ils doivent se conformer au calendrier électoral étant donné que toute prolongation de la période de transition au-delà des limites fixées de l'Accord inclusif serait inacceptable.

85. Si le processus technique de la tenue des élections est en bonne voie, le financement reçu indique un grave déficit. Je loue la Commission électorale indépendante et ses partenaires d'avoir fait face aux problèmes tenant à l'organisation des élections ainsi que l'Union européenne d'avoir pris l'initiative opportune de convoquer, le 11 juillet à Bruxelles, la conférence des donateurs au cours de laquelle un financement supplémentaire de 100 millions de dollars a été annoncé pour les élections.

86. J'invite instamment le Conseil de sécurité à approuver la demande formulée en détail dans mon rapport spécial sur les élections (S/2005/320, par. 72) pour que la MONUC soit en mesure d'apporter l'appui logistique, sans lequel le calendrier électoral accusera un grave retard. J'exhorte également le Conseil à prendre dûment en considération les recommandations faites aux paragraphes 70 et 71 dudit rapport, demandant un accroissement des effectifs autorisés de l'élément police civile et des contingents militaires de la MONUC. À un moment où les Congolais se préparent pour une phase sensible du processus de paix, à savoir celle des élections, il est essentiel que la communauté internationale envoie un signal clair de sa détermination à faire en sorte que la MONUC dispose des ressources nécessaires pour créer un environnement favorable à la tenue d'élections pacifiques et régulières et à une gestion judicieuse de ce processus et de la période qui suivra immédiatement. Ultérieurement, la brigade Katanga, qui sera déployée pour assurer la sécurité des élections, et d'autres éléments pertinents de la Mission seront étroitement évalués en vue de réorienter les ressources de la MONUC.

87. Si c'est le processus électoral qui polarise l'attention, le Gouvernement de transition doit néanmoins redoubler d'efforts pour s'attaquer aux conditions socioéconomiques lamentables dans le pays. Des mesures décisives doivent être

prises pour assurer le paiement régulier des salaires des fonctionnaires, étendre les soins de santé et l'éducation, améliorer l'infrastructure des transports et garantir la bonne gouvernance. Le Gouvernement doit également poursuivre sur sa lancée après les progrès accomplis récemment dans la réforme et la restructuration des forces de sécurité, en particulier des forces armées, et de la police nationale. J'engage les donateurs à continuer de coordonner leur appui, et je lance un appel aux autorités congolaises afin qu'elles fassent preuve du sens des responsabilités et de l'engagement politique nécessaires pour que cette question soit traitée avec efficacité. J'exhorte aussi le Gouvernement à faire en sorte que, dans l'exercice de leurs fonctions, les forces de sécurité agissent dans le respect intégral des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

88. Je reste profondément préoccupé par la persistance dans l'Ituri de l'instabilité qui a de profondes répercussions sur la sécurité de la région des Grands Lacs. La solution aux problèmes de sécurité dans cette zone réside dans la capacité du Gouvernement de transition à étendre l'autorité de l'État pour faire face aux questions que sont les activités illégales d'extraction minière et de commerce transfrontière, les flux des armes et les groupes armés. Le Commissaire du district, le personnel judiciaire, le premier bataillon intégré des FARDC et un petit contingent de la police nationale continuent de contribuer grandement à la pacification, mais il se trouve que l'Ituri, qui compte 10 % de la population du pays, manque toujours d'agents des douanes et de l'immigration aux points de franchissement des frontières, et n'a pas assez d'agents de la police et de personnel de la santé et de l'éducation. J'exhorte le Gouvernement de transition et ses partenaires à élaborer d'urgence un plan global, couvrant notamment les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires pour réintégrer pleinement l'Ituri dans la nation et mettre fin à l'exploitation illégale des ressources. Sans une action résolue de ce type, les acteurs illégaux continueront de détourner les recettes de la zone, en sapant ainsi la crédibilité du Gouvernement de transition et en mettant en danger les efforts de paix.

89. La communauté internationale doit exercer de fortes pressions sur les pays voisins afin que ces derniers s'abstiennent de soutenir les milices et de violer l'embargo sur les armes. Les États Membres doivent également vivement encourager les entreprises commerciales et d'extraction minière à se conformer à de bonnes pratiques commerciales dans les zones sensibles et politiquement instables. Je demande instamment aux États Membres de prendre aux niveaux national et international des mesures propres à prévenir les violations de l'embargo sur les armes et l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

90. Je suis encouragé par l'intérêt et l'engagement que les autorités congolaises et les États Membres ont manifestés à l'égard de ma recommandation tendant à mettre en place un arrangement entre les donateurs, les institutions financières internationales et le Gouvernement de transition pour promouvoir la bonne gouvernance et une gestion économique responsable et transparente. S'il reste à élaborer les modalités d'un tel mécanisme, je tiens à inviter instamment le Gouvernement de transition et ses partenaires internationaux à s'attaquer d'urgence à la question dans toute son ampleur. Je suis convaincu que le Gouvernement coopérera pleinement à l'élaboration du mécanisme, qui est un élément vital dans la consolidation de la paix.

91. Il est extrêmement regrettable que la déclaration des FDLR à Rome le 31 mars, tant attendue, n'ait pas abouti à des progrès concrets sur la voie du désarmement et du rapatriement des combattants. Je me félicite donc de l'engagement pris le 16 juillet par le Gouvernement de transition de recourir à des mesures de coercition pour désarmer les FDLR. Le Gouvernement de transition doit, avec le concours des donateurs, faire en sorte que les forces armées soient payées et reçoivent un soutien logistique approprié, ce qui est nécessaire au succès d'une telle opération. La MONUC continuera d'agir avec rigueur contre les divers groupes armés, tout en aidant les FARDC dans la mesure de ses moyens. Entre-temps, je lance un appel aux États Membres pour qu'ils maintiennent la pression sur toutes les parties concernées afin de veiller à ce que le processus de rapatriement démarre sans plus tarder.

92. Je suis profondément attristé par le fait que, durant la période à l'examen, deux membres du personnel de maintien de la paix aient été tués dans des actes hostiles dans l'est de la République démocratique du Congo, ce qui porte à 12 le nombre de soldats de la MONUC tués cette année. Le personnel recruté sur le plan national, en particulier les journalistes de Radio Okapi, continue d'être harcelé et dans certains cas menacé dans l'exercice de ses fonctions. De telles menaces contre le personnel de la MONUC sont inacceptables et je demande au Gouvernement de transition de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que tous les membres du personnel de la MONUC puissent librement vaquer à leurs occupations dans tout le pays sans peur pour leur sécurité.

93. En conclusion, je voudrais également remercier mon Représentant spécial et le personnel de la MONUC, le système des Nations Unies et les partenaires internationaux des efforts inlassables qu'ils déploient, souvent à leurs risques et périls, pour l'instauration de la paix dans la République démocratique du Congo.
